

2024

Rapport d'activité annuel



Rédigé par
Anne-Françoise ZIEGELS
Secrétaire Général et Conseiller juridique

Table des matières

Introduction	3
Composition et représentation	5
Décès du Dr Vincent Lamy	5
Rapport sur les activités 2024	8
1. Service juridique	9
2. Communication	11
3. Grande enquête de satisfaction et d'opinion	12
4. Séminaires accrédités en éthique et économie	13
5. Evènements en faveur des jeunes médecins	15
6. Structure d'appui et d'accompagnement Impulseo	15
7. Partenariats pour nos membres	17
8. Gestion de l'ASBL	18
9. Représentativité	19
Conclusion	20

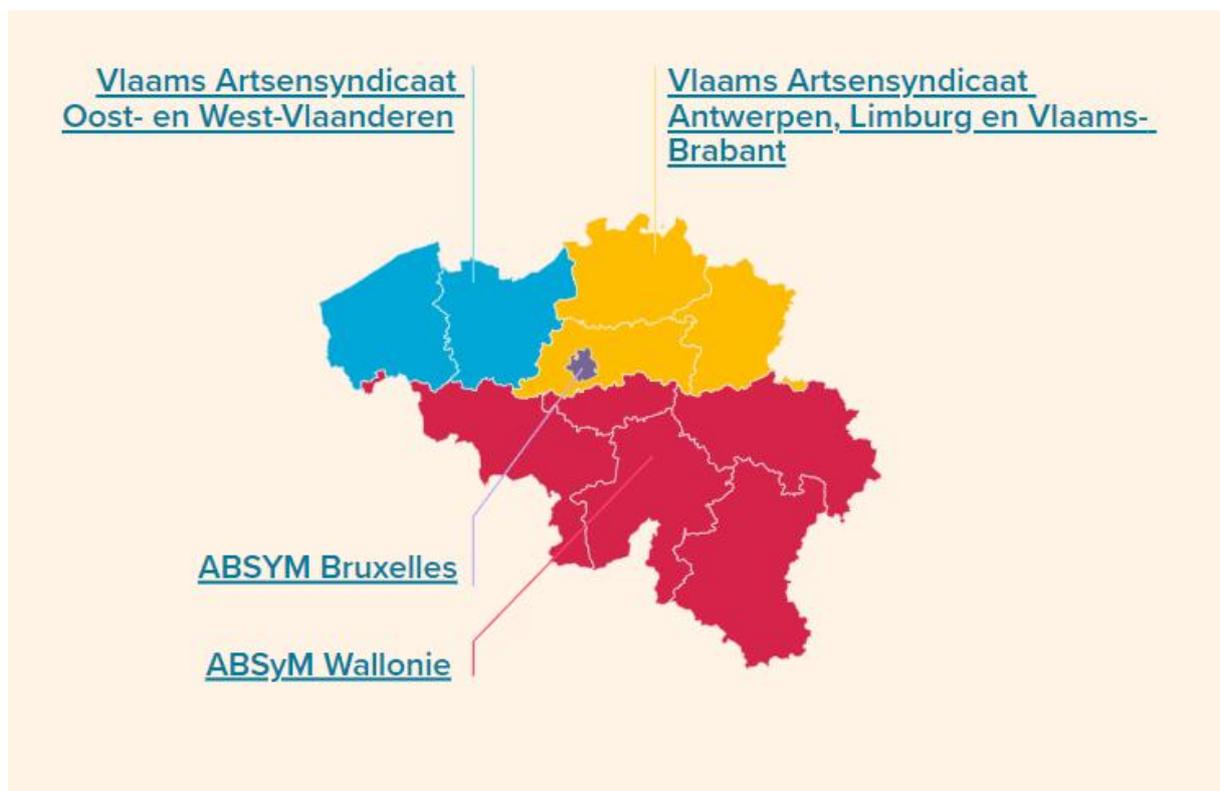
Introduction

L'ABSyM Wallonie – Syndicat des Médecins généralistes et spécialistes wallons est née officiellement le 04.12.2020 du rapprochement des deux plus anciennes Chambres syndicales des médecins de l'ABSyM : celle de Liège-Luxembourg (créée en 1962 par le Dr Henrard, notamment) et celle du Hainaut, Namur, Brabant wallon (créée en 1963 par le célèbre Dr André Wynen). En ne formant plus qu'une seule entité pour toute la Wallonie, notre ASBL est devenue la plus grande Chambre syndicale membre de l'Association Belge des Syndicats Médicaux (ABSyM-BVAS).

L'ABSyM-BVAS est au service des médecins depuis plus de 60 ans. Précisément, elle est l'organisation la plus représentative du corps médical belge, comme cela ressort des élections syndicales organisées par l'INAMI, désormais tous les cinq ans. En d'autres termes, **l'ABSyM est un syndicat qui défend les intérêts des médecins généralistes et spécialistes belges (qu'ils soient francophones, néerlandophones ou germanophones) et est, à ce titre, l'organisation syndicale la plus plébiscitée par les médecins depuis l'instauration des élections médicales en 1998.**

L'ABSyM-BVAS est désormais composée de 4 entités (anciennement appelées «Chambres Syndicales») juridiquement indépendantes les unes des autres qui se répartissent le territoire du Royaume :

- Une pour la Wallonie (Provinces de Liège et de Luxembourg et Provinces du Hainaut, Namur, Brabant wallon) ;
- Une pour la Région de Bruxelles Capitale ;
- Une pour les Provinces de Flandre Orientale et de Flandre Occidentale ;
- Une pour les Provinces d'Anvers, Limbourg et Brabant flamand.



Chaque ASBL (les 4 locales et la fédérale) est gérée au départ d'un bureau composé, en général, d'un secrétariat et d'un service juridique. Le Bureau fédéral, pour sa part, s'appuie sur un service administratif et de communication.

Notre ASBL wallonne est gérée au départ de notre bureau juridique, lui-même dirigé par notre Secrétaire Général. Le Secrétaire Général est chargé de la gestion de l'ABSyM Wallonie, de la direction de ses travaux et de l'activité de ses organes. Avec son équipe, ils assurent le service direct aux membres et le fonctionnement de l'ASBL. Ainsi, l'ABSyM Wallonie vous propose, entre autres, un service juridique de pointe disponible pour répondre à toutes vos questions d'ordre professionnel ; la publication d'ouvrages juridiques ; l'organisation de séminaires accrédités en éthique et économie ou encore la diffusion de notre bulletin reprenant l'essentiel de l'information de notre secteur. Nous sommes également structure d'appui et d'accompagnement dans le cadre des aides Impulseo. Vous retrouverez le listing précis de nos services et avantages [sur notre site](#).

Chaque année, le Conseil d'Administration de la désormais ABSyM Wallonie établit le rapport de ses activités et de sa gestion de l'année écoulée afin de le présenter à l'Assemblée Générale. Cette année, la présentation se fera lors de l'Assemblée Générale du 18.03.2025.

Pour l'activité financière de l'ASBL, renvoi est fait à la synthèse financière du CA sur la clôture des comptes 2024 ainsi qu'à la proposition commentée de budget 2025. Ces documents seront également soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 18.03.2025.

Le rapport d'activité dont il est ici uniquement question est l'occasion de passer rapidement en revue le travail de l'année écoulée. Ce rapport ne traite donc absolument pas de façon exhaustive du travail de l'ABSyM Wallonie en 2024. Par ailleurs, les quelques dossiers exposés le sont brièvement. Pour de plus amples informations concernant ces dossiers, renvoi est fait à nos Bulletins d'information wallons. Eu égard à cette limitation dans les sujets abordés, le bureau juridique reste à votre disposition pour vous fournir toutes les informations complémentaires nécessaires. Vous pouvez nous contacter via les coordonnées suivantes : ABSyM Wallonie – Syndicat des Médecins généralistes et spécialistes wallons, Avenue Prince de Liège, 91, boîte 10 à 5100 Jambes. Tél. 0485/97.21.26. Mail : info@absym-wallonie.be - Site : www.absym-bvas.be.

L'ABSyM-BVAS, c'est entre autres :

- Quatre bureaux juridiques locaux et un bureau administratif fédéral ;
 - Des milliers de médecins membres ;
 - Des centaines de représentants médecins ;
- Une présence dans des dizaines d'organes de négociation et de concertation ;
- Des centaines de réunions par an au niveau fédéral, communautaire, régional, international et local,
 - Des milliers de pages lues, analysées, synthétisées et commentées ;
 - Des centaines de questions juridiques traitées par an.

[Retrouvez ici](#) notre Brochure « L'ABSyM Quèsaco ? »

Composition et représentation

Notre action se réalise, entre autres, par le biais de tous nos représentants. Il s'agit de médecins membres (voire administrateurs) qui consacrent leur temps à la défense du corps médical.

Vous pourrez retrouver la composition précise de notre **Conseil d'administration** directement sur [notre site](#). Nos administrateurs sont élus pour un mandat de 3 ans. Parmi ceux-ci, vous retrouverez des médecins détenteurs du diplôme de médecine ou ayant fait une formation complémentaire de médecin généraliste ou spécialiste. De par leur âge, sexe, discipline exercée ou répartition géographique, nos administrateurs illustrent la diversité de la pratique de la médecine en Wallonie.

[Retrouvez ici](#) une présentation complète de nos administrateurs et de notre bureau juridique.

Certains de nos administrateurs représentent également l'ABSyM Wallonie au niveau fédéral de l'ABSyM-BVAS (via le Comité directeur, le CA ou encore l'AG).

Par ailleurs, des **Commissions consultatives transversales** ont été créées au niveau wallon : la Commission consultative wallonne de médecine générale et la Commission consultative wallonne des médecins spécialistes (qui a été créée en septembre 2024). Les membres intéressés par le fait de s'investir dans ces commissions peuvent nous contacter directement via info@absym-wallonie.be.

Au-delà de nos instances internes, nous avons des dizaines de représentants qui siègent pour notre compte dans différents organes et à différents niveaux :

- au niveau régional : à l'AVIQ, au FAGW, à la PPLW, à e-santé Wallonie,...
- au niveau communautaire : au CCFMG, au CMG, à la Commission de Planification francophone,...
- au niveau fédéral : au SPF Santé Publique (Commission de Planification, CFEH, CPNMH, Conseil supérieur des MG et spécialistes,...); à l'INAMI (Comité de l'assurance, Comités d'accréditation, SECM, GDA, CCB, CNMM, CRM, CTM, CNPQ,...) ; Mdeon ; CMP ;...
- au niveau international : EANA, UEMO, AMM...

Décès du Dr Vincent Lamy¹



Le Docteur Vincent Lamy, gastroentérologue belge, membre actif de notre association depuis de nombreuses années, nous a quittés le jeudi 10 octobre 2024. Après une lutte acharnée de presque deux ans contre une leucémie myéloblastique, durant laquelle il est toujours resté lucide mais optimiste. Contraint de stopper son activité professionnelle à l'annonce de sa maladie, il aura consacré toutes ses forces à se battre et aura été soutenu dans sa lutte par ses proches : sa femme Geneviève, ses trois filles, ses huit petits-enfants et même sa maman, âgée de presque 100 ans.

À la fin des années '80, le Dr Lamy s'engagera dans les chambres syndicales (ABSyM) dirigées par le docteur André Wynen, figure emblématique de

¹ Texte rédigé par ses filles sur base des textes des Drs Roland Lemye et Yves Louis.

l'AMM, dont il occupera la présidence de 1973 à 1976 et le secrétariat général de 1976 à 1993. Plus tard, le Dr Lamy deviendra lui-même secrétaire général de l'ABSyM et sera mandaté pour représenter les médecins belges auprès de l'Association médicale mondiale. Il était également Vice-Président de l'ABSyM Wallonie, syndicat des Médecins généralistes et spécialistes wallons et Président de Mdeon, plateforme déontologique commune composée de 29 associations médicales et paramédicales.

Pour lui, la médecine était un tout, et une affaire de partage ! C'est aussi la raison pour laquelle il était maître de stage honoraire en gastroentérologie, dans l'un des nombreux hôpitaux dans lequel il officiait encore avant sa maladie. La transmission du savoir était pour lui d'une importance capitale. Il croyait fermement en la médecine de demain et en la nouvelle génération de médecins. Fervent défenseur de l'éthique médicale basée sur la confiance et l'intérêt du patient, l'autonomie professionnelle et l'indépendance clinique n'étaient pas de vains mots pour notre confrère. Intimement persuadé que la médecine était une affaire de transfert de savoir et de connaissances, il avait à cœur d'encourager les échanges régionaux, nationaux et internationaux et mettait très souvent la main à la pâte. En effet, ses nombreux engagements professionnels – dont nous ne citerons ici qu'une infime partie – parlent d'eux-mêmes :

- Membre de l'Union européenne des Médecins spécialistes (UEMS), de la Société européenne d'endoscopie gastro-intestinale (ESGE) ;
- Président de la Société royale belge de gastro-entérologie (SRBGE) ;
- Membre actif et de longue date de l'Union professionnelle belge des gastro-entérologues (GBS-VBS)
- Membre et trésorier de Société belge d'endoscopie gastro-intestinale (BSGIE)
- Représentant à la Commission nationale médico-mutualiste (INAMI) ;
- Membre co-fondateur et responsable d'enseignement pour l'Organisation Mondiale de gastro-entérologie (OMGE) ;
- Militant d'Endofic, association des infirmières en endoscopie ; membre du BHMSG, le groupe Helicobacter pylori belge ; membre actif de diverses associations nationales de gastro-entérologie (USA, Italie...) ;
- À l'origine de la Société Africaine d'Hépatogastro-entérologie et d'Endoscopie digestive (SAHGE) : né au Burundi en 1950, ayant fait une partie de ses études en Afrique, fervent militant et (l'un des) fondateur(s) de la SAHGE, véritable mémoire de celle-ci, Vincent Lamy était considéré par beaucoup comme le plus africain des Européens. Il parlait d'ailleurs plusieurs langues, dont le swahili. Il maîtrisait tellement bien l'histoire du Congo et celle des pays voisins, les racontait avec tant de passion que certains l'appelaient même le *zoulou blanc* !

Il est à l'origine de bon nombre d'articles et publications scientifiques, car il tenait foncièrement à faire évoluer sa discipline ainsi qu'à partager ses réflexions avec le plus grand nombre, en toute humilité. En effet, il a toujours œuvré avec discrétion sans se prévaloir de son action souvent efficace ni de ses succès pourtant nombreux. Jusqu'à ses derniers moments, il s'est préoccupé de suivre l'actualité médicale avec le souci d'aider, de donner des avis pertinents ou même en organisant des actions ou des conférences depuis son lit où le confinait son état de santé. Il participait d'ailleurs encore récemment aux travaux de révision des Accords d'Helsinki.

Comme fils de résistant, il était membre du Groupe *Mémoire* jadis présidé par le docteur Wynen qui fut également un rescapé des camps nazis, soucieux de la défense de la démocratie et des droits de

l'Homme. Pour l'ensemble de ses collègues et amis, ce sont sa gentillesse, sa disponibilité et sa dévotion pour son métier qui resteront dans les mémoires.

Vincent laissera un profond sentiment d'amitié parmi ses collègues, sa disparition laisse déjà beaucoup de regrets et un grand vide. C'est avec ce sentiment de tristesse que tou(te)s ses collègues lui disent adieu et lui rendent un vibrant hommage.

Rapport sur les activités 2024



Grosso modo, notre activité se divise en deux grands volets :

➤ **Le travail pour le corps médical :**

- Au niveau de la **défense individuelle** : Les services et avantages destinés uniquement à nos membres. A ce sujet, vous pouvez retrouver le listing précis des services et avantages auxquels peuvent prétendre nos membres directement sur notre [site internet](#) ;
- Au niveau de la **défense collective** : Les analyses et l'investissement dans les dossiers concernant le corps médical au sens large ;

➤ **Le travail pour notre organisation :**

- Tout le travail nécessaire au bon fonctionnement et à la vie de **notre ASBL**.
- Tout le travail nécessaire au bon fonctionnement et à la vie du **syndicat ABSyM-BVAS** dont faire partie l'ABSyM Wallonie.



1. Service juridique

Le principal de notre travail consiste en de l'analyse juridique qui intervient dans tous nos secteurs d'activité :

- Nous répondons aux questions juridiques **posées par nos membres**, que ce soit des questions de défense professionnelle d'ordre général (défense collective) ou des questions de défense professionnelle d'intérêt personnel (défense individuelle) ;
- Nous analysons des dossiers concernant **l'ensemble de la profession** (analyse des textes normatifs en projet ou fraîchement adoptés afin d'étudier les répercussions, problèmes et avantages juridiques ainsi que faire des contre-propositions et informer nos membres,...).
- Nous analysons les répercussions des différentes normes sur la vie et les activités de **notre ASBL et du syndicat** et les implémentons (ex : mise en application du RGPD, entrée en vigueur du Code des sociétés et associations, modification des conditions pour se présenter comme organisation syndicale médicale...).

Bien entendu, ce qui nous prend le plus de temps, c'est le travail en faveur du corps médical (questions posées par des membres ou analyse pour l'ensemble de la profession). Au fur et mesure des années, notre bureau juridique a vu son nombre de questions posées par des membres augmenter sans cesse.

- De 2014 à 2017, nous recevions en moyenne **15 questions** juridiques par mois (chiffre uniquement pour l'ancienne Chambre du Hainaut, Namur, Brabant wallon).
- En 2018, cela est passé à une moyenne de **18 questions** par mois (chiffre uniquement pour l'ancienne Chambre du Hainaut, Namur, Brabant wallon).
- En 2019, cela est passé à une moyenne de **21 questions** par mois (chiffre pour les deux anciennes Chambres wallonnes puisque dès 2019 – càd avant la réunion officielle des deux chambres syndicales wallonnes – les questions juridiques ont été traitées de façon centralisée).
- En 2020, année de covid et de « fusion » des Chambres wallonnes, cela est passé à une moyenne de **40 questions** par mois.
- En 2021, le nombre de questions juridiques posées par les médecins a légèrement diminué puisque le nombre moyen par mois est passé à **31 questions**. Cette diminution est à relativiser parce qu'en réalité c'était l'année 2020 qui fut particulièrement chargée avec le début de la pandémie et la mise en place de l'ABSyM Wallonie.
- En 2022, le nombre de questions juridiques posées par des médecins reste élevé mais relativement stable puisque le nombre moyen a été de **33 questions** par mois.
- En 2023, le nombre de questions juridiques posées par des médecins reste élevé, mais relativement stable puisque le nombre moyen de questions a été de **29 questions** sur les 22 jours ouvrables, en moyenne, que compte un mois.
- En 2024, le nombre de questions posées par des médecins reste élevé avec une moyenne de **28 questions** par mois.

Evidemment, cette moyenne de 28 questions par mois couvre la réalité suivante : les mois de vacances scolaires sont en général plus calmes et par conséquent d'autres mois sont plus chargés. Le mois le plus chargé en 2024 a été le mois de janvier avec 41 questions. Déjà en 2022 et en 2023, c'était le mois de janvier qui avait été le plus chargé.

Il est important de relever que le nombre de questions est un critère qui permet, certes, de rendre compte du flux de questions à traiter et de la charge globale de travail mais ce critère ne rend absolument pas compte de la complexité des questions reçues et du temps de travail nécessaire pour y répondre. Certaines questions ne nécessitent pas beaucoup de temps d'analyse tandis que d'autres, extrêmement complexes, vont parfois devoir mobiliser plusieurs juristes et prendre plusieurs jours voire semaines de travail. A l'analyse des questions effectivement reçues, il apparaît que la grande majorité sont des questions complexes qui nécessitent plusieurs jours de travail. Force est également de constater qu'il y a une augmentation des demandes complexes.

Comme chaque année, on notera que les questions nous sont majoritairement posées par mail. Nous favorisons cette façon de procéder notamment parce qu'elle nous permet de conserver une trace écrite de l'envoi et de s'assurer de la bonne compréhension des informations communiquées par le médecin.

En 2024, environ 54% des questions ont été posées par des femmes et 46% par des hommes. Il y a donc une augmentation notable du nombre de femmes qui nous posent des questions (en 2023 et 2022 nous étions en effet à 70% d'hommes). Sur le nombre total de questions posées, environ 40% l'étaient par un médecin généraliste (comme en 2023) et 60% par des spécialistes. Ce sont par ailleurs principalement des questions de médecine hospitalière qui nous sont posées.



2. Communication

Afin de pouvoir servir au mieux nos membres, nous avons un **travail colossal de suivi journalier** des différentes actualités liées à notre secteur qui, à la différence des autres syndicats, couvre les médecins généralistes et les médecins spécialistes. Cela passe bien entendu par le suivi (relevé, lecture, analyse, synthèse, rédaction de notes d'informations et le classement) :

- du Moniteur belge et des nouvelles publications légales ;
- des actualités du secteur qui nous viennent :
 - o de la presse grand public
 - o ou spécialisée
- des divers documents de travail au sens large (infos INAMI, avis de l'Ordre, documents issus des différents organes de négociation,...). Et au vu des centaines de réunions qui se tiennent par an à tous les niveaux de pouvoirs, le nombre de documents à prendre en charge consiste en des milliers de pages par an.

La force de notre bureau consiste en effet à avoir une réaction rapide et la plus à jour possible aux questions de nos médecins.



Lancé en 2023, notre **Bulletin d'information wallon en version électronique** a perduré en 2024, avec toujours le même objectif : aider nos membres à s'y retrouver parmi toutes les informations qui leur sont communiquées par différentes sources en leur proposant, de façon centralisée, une sélection des sujets les plus importants - relatifs à notre secteur- qui ont fait l'actualité au cours de la période écoulée. Le but est de leur fournir un document de travail juridiquement fiable à conserver avec les infos utiles synthétisées (tout en annexant des documents plus développés pour ceux qui souhaitent en savoir plus ou encore en citant les références normatives). Bien que sa périodicité ne soit pas figée, en 2024, il a pris grosso modo la forme d'un trimestriel.

L'esprit de ce bulletin est bien entendu imprégné par notre activité de service juridique et reprend ainsi toujours une présentation des normes en projet ou fraîchement adoptées ou entrées en vigueur et un espace dédié aux conseils juridiques. On y retrouve aussi un relevé en bref du reste de l'actualité (dédiée aux généralistes, aux spécialistes ou aux médecins toutes disciplines confondues) ; les avis de l'Ordre ; l'annonce de séminaires accrédités à venir ; le lien vers des enquêtes destinées aux médecins,....

En 2024, nous avons fait le choix de sortir les informations relatives à la nomenclature de ce Bulletin d'information wallon pour créer, dès le mois de septembre, notre **Bulletin wallon hebdomadaire de Nomenclature**. Ce bulletin vient donc en complément du Bulletin d'information avec une fréquence de publication plus élevée et un contenu plus spécifique. Il est ciblé sur les modifications relatives aux codes de nomenclature publiés au Moniteur belge pendant la période écoulée ainsi que sur les adaptations des tarifs. On y retrouve également, pour information, les textes publiés concernant les interventions de l'assurance soins de santé et indemnités et les publications relatives aux médicaments.

A coté de ces deux Bulletins, nous continuons à envoyer des **newsletters ponctuelles** sur des sujets éventuellement plus urgents ou à contenu plus spécifique (e. a. rappel deadline ou communiqué de presse ou info pour un public plus ciblé).

Bien entendu, nous gardons toujours notre page sur le **site internet commun** afin d'y mettre les informations concernant notre structure.

3. Grande enquête de satisfaction et d'opinion

Durant l'été, nous avons lancé une grande enquête de satisfaction et d'opinion auprès de notre base.

Cela nous a permis de mieux connaître les attentes des médecins et d'adapter éventuellement certaines choses en conséquence (par ex, c'est suite à cela que nous avons décidé de lancer notre Bulletin hebdomadaire de nomenclature). Globalement, on retiendra une large adhésion des répondants à notre communication et nos idées (90% dans les deux cas).

4. Séminaires accrédités en éthique et économie



➤ Nous avons commencé l'année par un **cycle de 4 formations relatives à la réforme de l'organisation et du financement du secteur hospitalier**.

Nous avons, pour la première fois, opté pour un cycle plutôt que pour des formations one shot. Toutefois, il était conçu de façon telle que les formations pouvaient être suivies indépendamment les unes des autres.

Le premier webinaire a eu lieu le 17 février 2024 et était consacré au cadre institutionnel et financier des hôpitaux. L'objectif était de proposer un état des lieux de l'organisation et du financement des hôpitaux en Belgique en abordant la répartition complexe des compétences, la structure et les modes de financement hospitalier, les réformes successives intervenues en matière de financement des hôpitaux et le statut financier du médecin hospitalier.

Le second webinaire a eu lieu le 14 mars 2024 et était consacré au cadre juridique des hôpitaux et des médecins hospitaliers. L'objectif était de mieux cerner le cadre juridique des hôpitaux et des médecins hospitaliers, en tenant compte de l'évolution récente du cadre juridique.

Le troisième webinaire a eu lieu le 20 avril 2024 et était consacré aux différents types de collaborations hospitalières et à la mise en place des réseaux.

Le quatrième et dernier webinaire a eu lieu le 23 mai 2024 et était intitulé : « Réforme de l'organisation et du financement des hôpitaux : bilan et vision ». L'objectif de ce séminaire était de synthétiser les différentes réformes de l'organisation et du financement hospitalier tout en faisant le point sur l'état d'avancement de la réforme du cabinet du Ministre Vandembroucke à ce jour. La parole a également été donnée à un représentant de l'Absym pour synthétiser les besoins du secteur et les enjeux d'avenir.

Nous sommes par ailleurs passés, pour la 1^{ère} fois également, par la formule webinaire en studio afin de bénéficier d'une qualité optimale d'enregistrement nous permettant de réutiliser ces vidéos sur notre nouvelle plateforme de e-Learning.

➤ En effet, un an après avoir rentré notre dossier, nous avons enfin obtenu, début 2024, notre **reconnaissance en tant qu'organisme accrédité pour faire du e-Learning** (en plus de notre reconnaissance que nous avons depuis longtemps déjà pour faire des séminaires en présence physique et en webinaire). Nous avons donc développé [notre plateforme de e-learning](#) dont l'objectif est d'offrir un panel de formations en ligne aux médecins qui souhaitent bénéficier de formations accréditées

En 2024, nous nous sommes donc pleinement lancés sur les formations en ligne que ce soit sous format vidéo (soit des e-learning accrédités soit les enregistrements de webinaires (accrédités ou non)) ou sous forme de lectures accréditées. Le contrôle de la participation réelle des médecins se fait au niveau du contenu via la création de questionnaires auxquels les médecins devront répondre pour progresser dans l'e-learning et obtenir un pourcentage de 70%. Le temps de connexion est également repris dans les paramètres du reporting.

Bien qu'il s'agisse d'une activité récente et nouvelle pour notre équipe, notre offre de formations s'est très rapidement étoffée. Notre catalogue 2024 se présente comme suit :

- Cinq e-learning accrédités, dont quatre sont basés sur des séminaires online organisés par l'Absym Wallonie en 2024 :
 - Le cadre institutionnel et financier des hôpitaux ;
 - le cadre juridique des hôpitaux et des médecins hospitaliers ;
 - les différents types de collaborations hospitalières et la mise en place des réseaux ;
 - la réforme de l'organisation et du financement des hôpitaux : bilan et vision ;
 - les missions du médecin-chef et du médecin-chef de service .
- Quatre enregistrements de webinaires basés sur les séminaires précités (non accrédités)
- Cinq lectures accréditées :
 - vie privée et réseaux ;
 - organes des soins de santé ;
 - concours d'entrée en médecine et planification de l'offre médicale ;
 - interdiction des suppléments d'honoraires pour les BIM et pseudocodes ;
 - facturation électronique obligatoire - pseudocodes « transparence ».

Nous avons donc développé dix formations accréditées en 2024.

Nous avons largement communiqué sur cette nouvelle activité mais le niveau de participation a été relativement bas² (11 personnes ont lu des articles accrédités et 16 personnes ont suivi une formation accréditée). Cette participation a cependant tendance à augmenter au fil du temps et les articles accrédités rencontrent un certain « succès », comparativement aux autres formats plus longs, probablement parce qu'ils peuvent être suivis en 30 minutes.

Les participants doivent évaluer nos formations. Les feed-back des participants sont globalement très positifs. En effet, 100% des participants à l'ensemble des e-learning affirment que les contenus étaient de qualité, que les cadres didactiques étaient suffisants et que les e-learning ont répondu à leurs

² Alors que sur base de notre enquête de juillet 2024, il ressortait justement que le e-learning était le moyen de communication le plus privilégié par les répondants.

attentes. De ce point de vue, nous considérons que les résultats pour un début d'activité en e-learning sont extrêmement encourageants.

Dans les commentaires, il a été suggéré de prévoir des questions à choix multiples ou des questions ouvertes (la forme actuelle des questions est le « vrai-faux »). Nous avons comme projet de tester cette formule en 2025 afin de vérifier si elle satisfait davantage les participants.

Il nous a également été fait remarquer qu'il était dommage de devoir visionner les vidéos en une fois. Cela constitue une limite technique du programme Moodle que nous utilisons et nous n'avons pas de solution à proposer à ce stade mais les participants sont clairement informés d'emblée et peuvent donc s'organiser en fonction.

On retiendra également que les scores donnés à nos formations sont globalement très élevés (entre 8 et 10/10).

➤ Notons également que l'ABSyM fédérale a décidé en 2024 d'organiser des **tables rondes pour les médecins généralistes et spécialistes** où se sont retrouvés une série de nos administrateurs wallons.

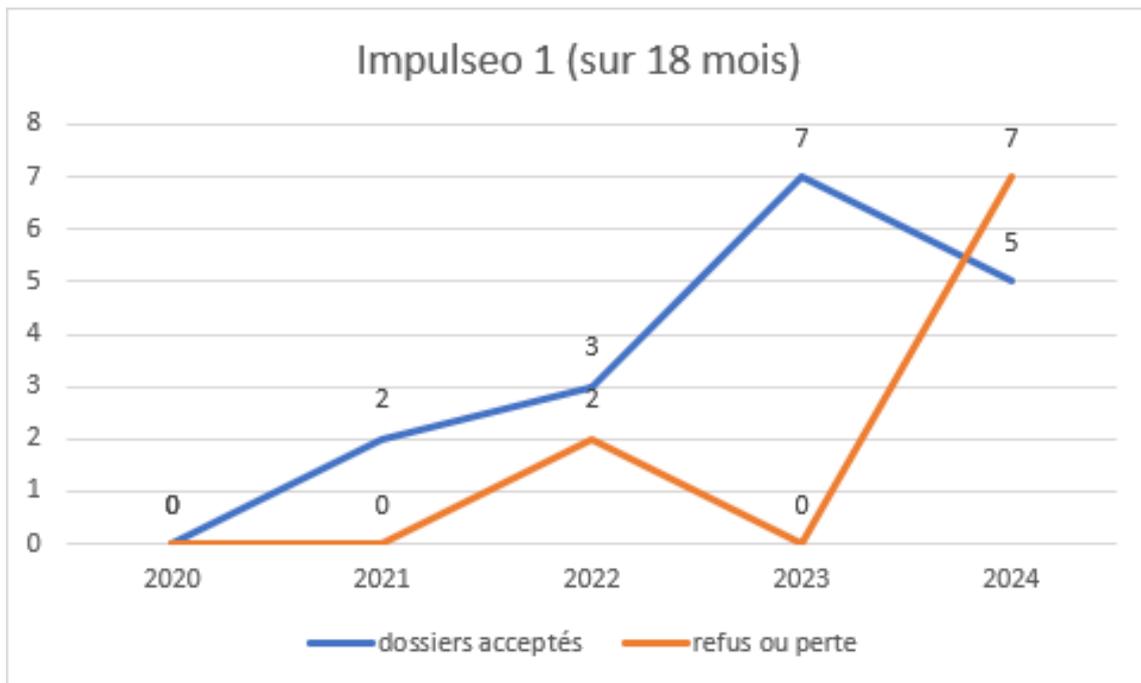
5. Evènements en faveur des jeunes médecins

Comme en 2023, nous avons participé à la journée de clôture des études de médecine pour les étudiants de l'ULg organisé par l'**AMLg**. L'équipe du bureau juridique y est allée, accompagnée de 2 administrateurs, afin de distribuer de la documentation nous concernant (services et avantages, explications sur ce qu'est l'ABSyM, les démarches à entreprendre en fin d'études,...) ainsi que des sacs, gourdes, bics etc avec notre logo. Le succès de notre stand a largement été au rendez-vous. Nous avons à nouveau organisé un concours en 4 prix. Les gagnants sont d'ailleurs repris sur [notre site](#).

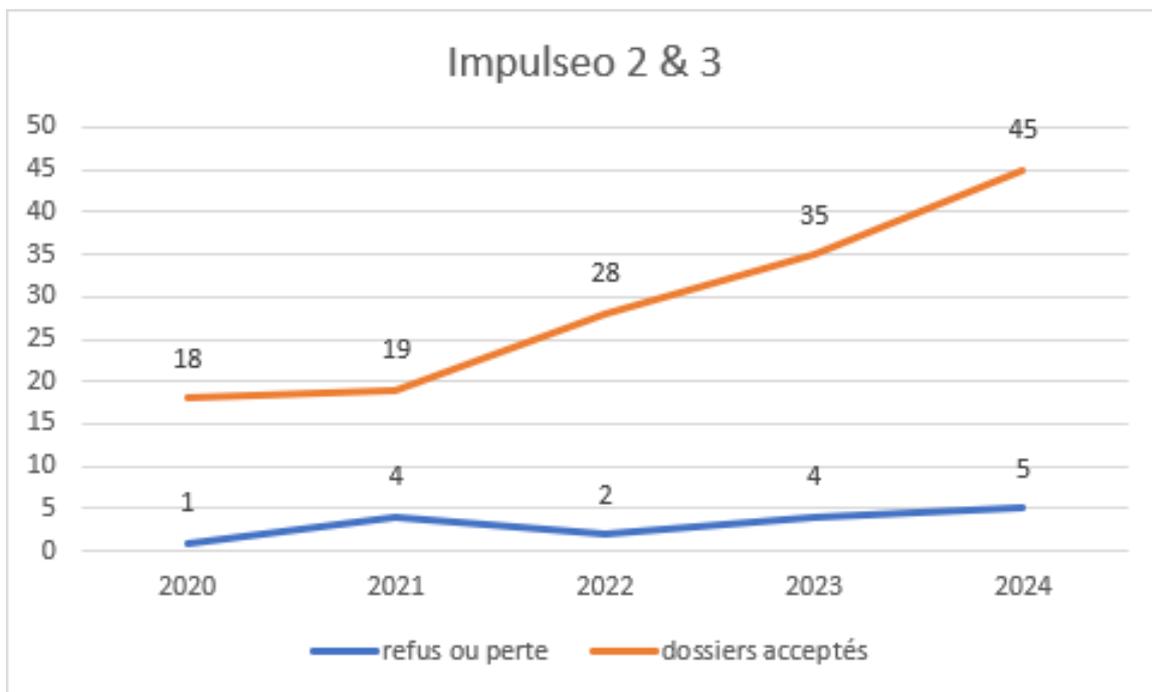
6. Structure d'appui et d'accompagnement Impulseo

En tant que structure d'appui et d'accompagnement, nous traitons les dossiers Impulseo des médecins généralistes (aide et prime à l'installation, aide financière pour secrétaire ou télésecrétariat).

Depuis le départ, nous gérons les dossiers des MG membres et non membres issus de toute la Wallonie. En 2024, nous enregistrons à nouveau une **augmentation importante du nombre de dossiers** introduits par notre intermédiaire.



** perdus = arrêt d'activité / refus = pas le nombre suffisant de DMG*



** refusé à cause du n° dans la rue (le début de la rue est accepté mais pas la fin)*

7. Partenariats pour nos membres

Depuis plusieurs années maintenant, l'ABSyM Wallonie essaie de conclure des partenariats uniquement dans l'intérêt de ses membres afin que ceux-ci puissent bénéficier de conditions avantageuses concernant des biens ou services utiles dans le cadre de leur profession.

Ainsi, nous avons commencé avec un **terminal bancaire** à tarif préférentiel ; une **assurance cyber risk** pour couvrir les risques de violation du RGPD et puis – pendant la période covid- des **équipements de protection individuelle** à tarifs attractifs.

Ces premiers partenariats étant terminés, il nous restait encore un **défibrillateur** (et autre matériel) à tarif réduit pour nos membres. Plus d'informations à ce sujet [sur notre site](#).

Fin 2023, nous avons conclu un partenariat concernant des **services proposés par UCM**. Dès 2024, nos membres ont ainsi pu bénéficier de nombreux avantages, tels que -en ce qui concerne le secrétariat social c'est-à-dire la gestion du personnel- la gratuité des frais d'ouverture de dossier et une réduction de 10% sur les frais de gestion (pour les nouveaux membres mais aussi les membres qui sont déjà affiliés à l'UCM) ainsi que des accompagnements gratuits dans différents domaines. Plus d'informations à ce sujet sont disponibles [sur notre site](#). Le succès de ce partenariat a été assez impressionnant et s'est poursuivi en 2024 avec une large communication sur les différents services proposés par UCM à nos membres.

Comme nous vous l'annonçons dans le précédent rapport, nous avons pu concrétiser, en 2024, un nouveau partenariat concernant une **assurance protection juridique** chez ARAG. Nos membres ont désormais droit à une assurance protection juridique adaptée aux professions médicales, à un tarif préférentiel. Plus d'informations à ce sujet [sur notre site](#).

Fin 2024, le Conseil d'administration de l'ABSyM Wallonie a également décidé de rejoindre **Professionslibérales.be, principale organisation interprofessionnelle francophone de défense des professions libérales** (en personne physique ou en société) faisant partie du groupe UCM. Leur action se concentre sur l'étude et la solution à des questions d'ordre général présentant un intérêt commun pour l'ensemble des titulaires de professions libérales et intellectuelles, sans s'immiscer dans la gestion sectorielle dévolue aux fédérations telles que l'ABSyM Wallonie. Leur travail de nature macro est donc complémentaire au nôtre. Au-delà de la défense collective du statut d'indépendant, nos membres bénéficieront désormais d'une information privilégiée à ce sujet. Cette décision sera concrétisée début 2025 et fera l'objet de développements dans le prochain bulletin.

Nous avons par ailleurs entamé des négociations avec **CBC Banque et Barthels Médical** pour faire bénéficier nos membres de certains avantages. Ces discussions sont encore en cours actuellement.



8. Gestion de l'ASBL

Tout au long de l'année, il y a lieu de gérer l'ASBL, mission qui devient de plus en plus contraignante et de plus en plus importante au fil des années.

La gestion s'entend dans toutes ses facettes :

- **financière** : paiements, comptabilité, budget, contrôle fiscal, appels à cotiser, subsides, cotisations externes,... ;
- **juridique** : suivi et respect des contraintes juridiques et applications des obligations légales : nouvelles lois (remise à jour du Règlement de travail, mise à jour de notre Privacy policy, Federal Learning Account, médecine du travail et contrôle des locaux...) ; publications légales ; modification des statuts et ROI (montants de cotisations...) ; fixation des montants de cotisations ; convocation et tenue des AG et CA ; PV ; organisation des élections internes ; Rapport d'activité à rédiger,....
- **administrative** : assurances ; collaborateurs externes ; gestion de notre base de données des membres (appel et rappels de cotisation, encodage dans la base de données, suivi des modifications, délivrance des cartes, reçus et attestations fiscales, contacts réguliers avec les grands groupes, réunions sur le terrain, suivi mensuel comparatif, statistiques annuelles, recrutement pour les mandats de représentants, ...) ; gestion des demandes et des archives ; secrétariat de base (suivi des mails, courriers et appels téléphoniques, classements des documents,...) ;...
- **des ressources humaines** : gestion du personnel et de son travail ;
- **direction des travaux et des services aux membres** : nous sommes constamment en quête d'amélioration de nos services.



9. Représentativité

Nous avons été occupés par différents dossiers d'intérêt collectif au cours de l'année 2024. Parmi ceux-ci, nous retiendrons notamment les suivants.

- Si 2023 était une année d'élections syndicales, 2024 fut une année **d'élections politiques**, au niveau fédéral, régional et communautaire notamment. Yves Coppieters est devenu ministre de la Santé en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Région wallonne. L'ABSyM Wallonie a rapidement sollicité un rendez-vous avec le ministre pour faire part de notre position sur les différents sujets relevant de ses compétences. Notez également qu'un [mémoire](#) a été rédigé par l'ABSyM à cette occasion.
- L'année a également été marquée par les discussions relatives aux pseudocodes. D'une part les **pseudocodes transparence** faisant suite à l'obligation, au 01.09.25, de facturation électronique pour tous les médecins (sauf exception) et, d'autre part, les **pseudocodes devant atténuer les effets de l'interdiction de suppléments d'honoraires pour les BIM** « automatiques » entrée en vigueur au 01.01.25. Notons également que nous avons perdu, début avril, notre recours contre cette interdiction.
- Un **accord médico-mutualiste** ayant été pris pour 2024-2025, il n'y a pas eu de rédaction d'un nouvel accord fin 2024. Nous retiendrons quand même que la question de la dénonciation de l'accord pour 2025 fut évoquée dans le contexte des **discussions budgétaires 2025** assez houleuses (puisque aucun budget n'a pu être arrêté fin 2024 ; le Conseil général ayant refusé, mi-octobre, d'approuver le budget présenté par le Comité de l'Assurance) et des interdictions de suppléments d'honoraires chez les BIM (et de la création des pseudocodes y liés).
- En 2023, nous vous écrivions : *Concernant la médecine générale, l'année a été marquée par l'avancée du **New Deal** comme 3^e voie, entre l'acte et le forfait (avec la mise en place d'un consortium francophone duquel fait partie l'ABSyM Wallonie) et les prémices de la **prime de soutien à la pratique**.* En 2024, nous pouvons dire que la prime s'est concrétisée et que la pratique New Deal est devenue une réalité au succès mitigé. Au niveau de l'ABSyM Wallonie, nous avons intégré le consortium francophone chargé par l'INAMI de soutenir et aider les médecins voulant se lancer dedans. Notre intervention a consisté principalement en un support juridique dans l'élaboration de modèles de contrat de collaborations entre médecins et entre médecins et infirmiers.
- Toujours en 2023 pour la médecine générale, nous écrivions : *on retiendra les problèmes de financements des services de **garde**, le fonctionnement défaillant du 1733 et le report des coopérations fonctionnelles à 2025.* On pourrait simplement dire « Idem en 2024 » avec, en plus, l'annulation de l'AR sur les coopérations fonctionnelles et le nouveau report de l'obligation de coopérations fonctionnelles au 01.01.26.
- On notera également, au programme de 2024 :
 - la création de l'ASBL INAH (Institut of Analytics for Health) ;
 - l'approbation du Décret Proxisanté pour lequel le nouveau ministre wallon de la Santé envisage déjà des aménagements ;
 - la prolongation du standstill en 2024 (gel des suppléments d'honoraires en hôpital et des rétrocessions) ;
 - le report de 2 ans pour l'élection des conseils médicaux de réseaux ;

- la perte de notre recours contre la vaccination covid par le pharmacien ;
- la révision de la convention collective et du modèle de contrat pour les assistants spécialistes ;
- la revalorisation des médecins spécialistes et généralistes en maison de repos ;
- la mise en place d'une indemnité pour les assistants généralistes dans les zones en pénurie ;
- notre recours contre l'interdiction des suppléments d'honoraires pour les radiologues ;
- l'inscription de l'obligation de maîtrise de la langue par les professionnels de santé dans la Loi Qualité. ;
- la publication de l'AR sur l'accès aux données de santé,...

Tous ces sujets et d'autres encore sont développés dans nos Bulletins d'information wallons (Bulletin 2024/01 à 2024/04). Nous vous renvoyons donc vers ces documents pour le surplus.

Conclusion

Pour 2025, nous pouvons déjà noter toute une série de dossiers qui devraient aboutir. En premier lieu, la mise en place d'un nouveau gouvernement fédéral bien entendu, mais également la réforme de la nomenclature.

Au niveau de la médecine générale, on citera la réforme de la garde avec un projet d'AR sur le 1733 ; la réforme annoncée de Proxisanté qui n'aura même pas eu le temps d'être appliqué qu'il sera déjà réformé & la réforme également du dispositif Impulseo avec la réécriture des textes le concernant. Les coopérations fonctionnelles pour la garde de médecine générale devraient également revenir sur le devant de la scène.

Au niveau médecine hospitalière, on citera principalement la réforme des hôpitaux avec la cogouvernance hospitalière et la relance des travaux concernant le conseil médical de l'hôpital individuel et du réseau.

Au niveau interne à l'ABSyM, on notera qu'en mai 2025 aura lieu l'Assemblée générale de l'ABSyM fédérale en vue de l'élection d'un nouveau président francophone. L'ABSyM Wallonie porte la candidature du Pr Patrick Emonts.

